

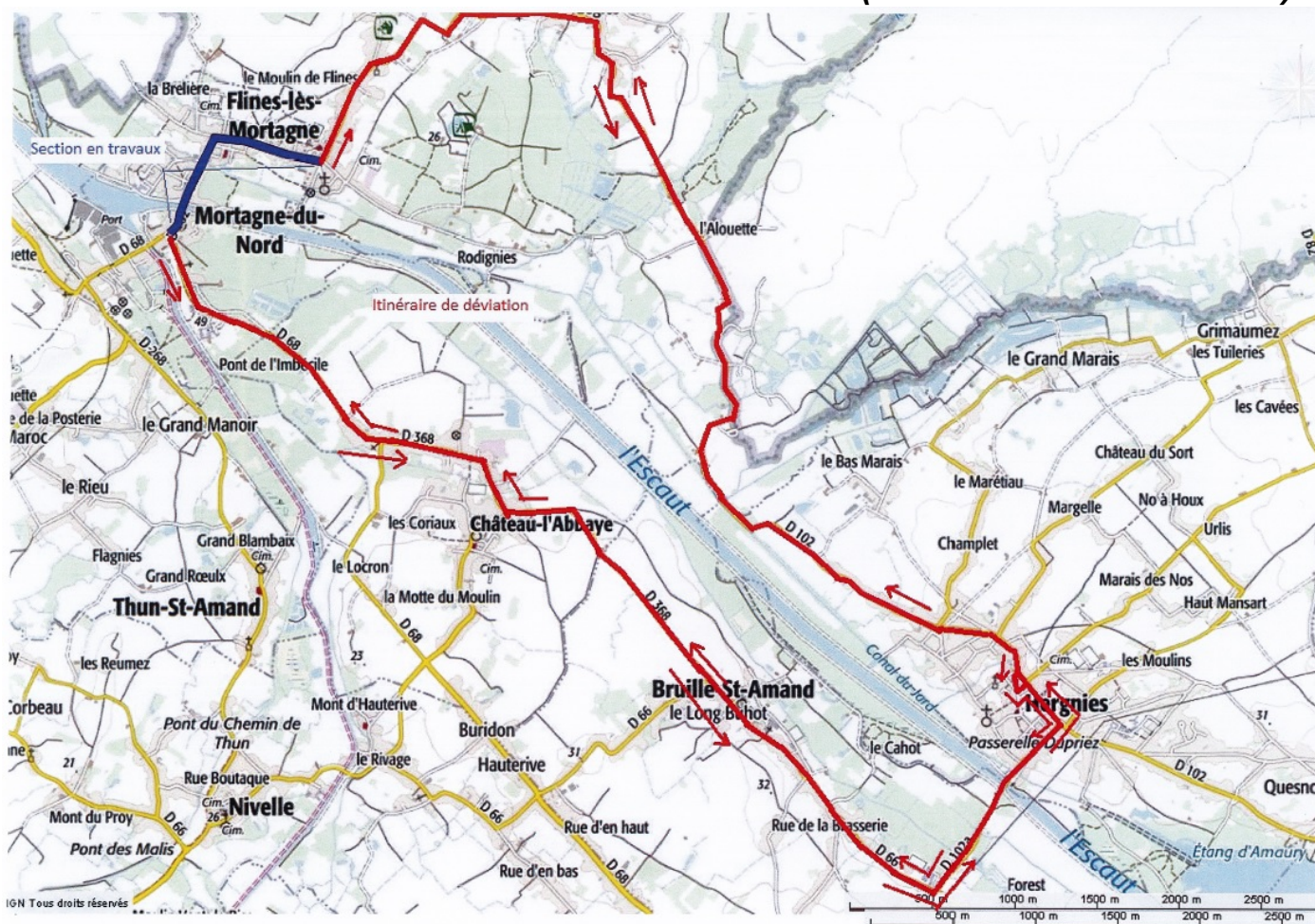


INFORMATIONS MORTAGNAISES

AVRIL 2022

TRAVAUX RD-102 RUES P. BOEYNAEMS & H. URBAIN

DU LUNDI 11 AVRIL AU VENDREDI 15 AVRIL 2022, DES TRAVAUX DE VOIRIE SERONT EFFECTUÉS RUE PIERRE BOEYNAEMS ET RUE HENRI URBAIN. UNE ZONE DE DÉVIATION SERA MISE EN PLACE (SCHÉMA CI-DESSOUS)



ZONE DE TRAVAUX

DÉVIATION

Pour les riverains des deux rues concernées, des laissez-passer seront disponibles en mairie, sur présentation d'un justificatif d'identité et de domicile. (Cette demande peut être effectuée par m@il)

Mairie de
MORTAGNE-DU-NORD

**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT RUE PIERRE BOEYNAEMS ET RUE
HENRI URBAIN DU 11/04/2022 AU 15/04/2022**

Le Maire de Mortagne-du-Nord,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-2,

VU les arrêtés interministériels des 1^{er} et 15 juillet 1974 relatifs à la signalisation routière et la circulaire interministérielle du 15 juillet 1974 y afférente et relative à la signalisation temporaire des routes,

VU le code de la route,

VU les travaux prévus par le Département du Nord rue Pierre Boeynaems et rue Henri Urbain, 11 au 15 avril 2022,

ARRETE

Article 1 : Du 11 au 15 Avril 2022, la circulation et le stationnement seront interdits rue Pierre Boeynaems et rue Henri urbain de 6 heures 30 à 18 heures 30.

Article 2 : les riverains (habitant sur l'emprise de chantier) pourront faire l'objet d'une dérogation concernant la circulation sur présentation d'un laissez-passer attribué par la mairie et sous réserve d'acceptation de l'entreprise Jean Lefebvre.

Article 3 : En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, les mesures de signalisation nécessaires seront prises par l'entreprise chargée de la réalisation des travaux, en conformité avec l'instruction interministérielle du 15 juillet 1974.

Article 4 : Monsieur le Maire de Mortagne-du-Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Amand-Les-Eaux ;
- Mrs les Chefs de Centre des services de secours intéressés ;
- Mr le Chef de l'unité Territoriale (Subdivision de Valenciennes) ;
- La société Jean Lefebvre

Mortagne-du-Nord, le 28/02/2022

Le Maire,

M. QUIÉVY

